

Distribution limitée

WHC-92/CONF.002/8 Add.
10 novembre 1992
Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

Comité du patrimoine mondial
Seizième session

Santa Fe, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique
7 - 14 décembre 1992

**Point 12 de l'Ordre du jour provisoire: Examen des demandes
d'assistance internationale**

**Cours de formation dans la gestion des zones protégées (région
arabe)**

Antécédents: Il y a seize Etats Parties à la Convention du patrimoine mondial dans la région arabe (y compris les pays du Maghreb). Parmi ceux-ci, seuls deux Etats parties (Mauritanie et Tunisie) ont des biens naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Oman a proposé l'inscription de **Jiddat al Harasis et des zones adjacentes** (environ 27.000 kilomètres carrés) pour examen du Comité du patrimoine mondial en 1993. Une aide financière accordée au titre du Fonds du patrimoine mondial a permis de former des spécialistes des biens naturels dans les pays arabes et a été utilisée de la manière suivante: six bourses pour l'Egypte, pour un montant total de 93.200 dollars EU, en 1981, 1982, 1985, 1986, 1987, et 1988, respectivement, pour la formation de spécialistes au Collège Mwaka pour la Gestion africaine de la faune sauvage, en Tanzanie; une bourse pour un spécialiste algérien et une bourse pour un spécialiste marocain, d'un coût total de 10.000 dollars EU, pour suivre un séminaire de trois semaines à l'ENGREF, en France; 30.000 dollars EU pour l'organisation de stages de formation, en 1989, à Qatar; 10.000 dollars EU ont été attribués pour l'organisation, à Oman, en 1991, d'un cours de formation sur la protection de la faune sauvage affectée par la Guerre du Golfe.

Description du projet: La Commission nationale pour la Conservation et le Développement de la faune sauvage (NCWCD) organisera un cours de formation sur la gestion des zones protégées dans les pays arabes, du 6 au 14 avril 1993. Le cours portera essentiellement sur les thèmes et les points suivants: plan de gestion pour les zones protégées; planification des écosystèmes; études écologiques; bénéfices économiques des zones protégées; prélèvements ne mettant pas en danger la survie des populations de faune; affaires juridiques; et le rôle des populations locales dans la gestion des

zones protégées. Des conférences et des exposés seront donnés du 7 au 13 avril et deux visites d'une demie journée chacune seront organisées à un sanctuaire d'oiseaux et un centre d'élevage en captivité pour les espèces en danger. Le NCWCD organisera également des visites sur le terrain les 14 et 15 avril aux Iles Farasan, bien naturel dont les autorités saoudiennes envisagent de proposer l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les participants étudieront la diversité écologique du site (habitats terrestres de mangroves et de récifs coraliens) et les infrastructures de gestion de la zone protégée en vue de faire des recommandations sur le bien-fondé de l'inscription de ce site sur la Liste du patrimoine mondial.

Ce cours sera suivi par 20 stagiaires et six experts de pays arabes, autres que l'Arabie Saoudite. Le montant total des dépenses s'élèvera environ à 75.000 dollars EU.

Contribution nationale: Le NCWCD apportera une aide de 45.000 dollars EU pour couvrir les dépenses suivantes: organisation (6.400 dollars EU), hôtels, frais de séjour et allocations pour les experts et les participants à Riad et sur le terrain (33.000 dollars EU) et frais de voyages pour les participants (5.600 dollars EU).

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial: Le NCWCD demande une somme de 30.000 dollars EU du Fonds du patrimoine mondial pour couvrir les frais de voyages de 20 stagiaires des pays arabes et de six experts, dont au moins trois d'entre eux seront de la région arabe (25.000 dollars EU) et une contribution (5.000 dollars EU) pour les frais divers (véhicules, voyages entre Riad et les sites, etc) pour l'organisation des visites aux Iles Farasan.

Informations complémentaires: Les autorités du NCWCW ont indiqué qu'elles souhaiteraient bénéficier de l'expertise d'un membre de l'UICN, en particulier pour la visite aux Iles Farasan.

Action du Comité: Il est demandé au Comité de décider si une contribution financière de 30.000 dollars EU doit être approuvée pour l'organisation de ce cours de formation sur la gestion des zones protégées dans les pays arabes.